ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 72208

Texte de la question

M. Jean-Marie Geveaux appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les inquiétudes manifestées par les petites entreprises privées d'assurance. Ils veulent savoir si le Gouvernement a bien pris en compte toutes les conséquences du développement commercial de la Poste, en particulier sa gamme de services financiers au crédit, à la consommation et à l'assurance dommages. En conséquence, il lui demande de lui définir précisément cette nouvelle gamme de produits. Il souhaite par ailleurs avoir l'assurance qu'aucun fond public ne vient soutenir ces nouvelles activités afin de respecter le principe de libre concurrence.

Texte de la réponse

Les discussions relatives au prochain contrat de plan entre l'Etat et La Poste s'attachent à définir les orientations stratégiques de l'entreprise en vue de lui permettre de poursuivre son développement en s'adaptant aux évolutions de son environnement et d'assurer ainsi, dans les meilleures conditions, le service universel postal et ses missions d'intérêt général. Dans le cadre de ces discussions, le Gouvernement considérera bien entendu avec une attention toute particulière les possibilités d'évolution des activités de La Poste dans des domaines tels que l'assurance-dommages ou le crédit à la consommation, à partir d'une analyse de la stratégie industrielle souhaitable pour La Poste, dans le souci du maintien des conditions de l'équilibre du secteur bancaire national et de celui de l'assurance et dans le respect des règles de la concurrence.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marie Geveaux
Circonscription : Sarthe (2e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 72208
Rubrique : Postes
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 402
Réponse publiée le : 4 mars 2002, page 1260